

**MONTRÉAL**

Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**

1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mtl 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**

3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mtl 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE  
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305  
Saint-Lambert J4S 1H1  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 485-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**

995, rue Maher, bureau 201  
Saint-Jérôme J5L 0A8  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**

1802, rue King Ouest, bureau 240  
Sherbrooke J1J 0A2  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 6 mars 2026

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Carolina Rinfret, secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4305-2025 - Demande du Transporteur et du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028 – Partie conjointe**  
**Réplique de l'AQCIE-CIFQ aux commentaires des participants quant à l'opportunité de maintenir le présent dossier ouvert aux fins d'une éventuelle demande de remboursement des frais encourus dans le cadre du Pourvoi en contrôle judiciaire**  
**N.D. : 127 142**

Chère consoeur,

La présente fait suite à la décision D-2026-015 par laquelle la Régie demandait aux participants leur avis quant à la demande de UC, ROÉÉ et AQCIE-CIFQ de maintenir le présent dossier ouvert aux fins d'éventuelles demandes de remboursement des frais liées au pourvoi en contrôle judiciaire de la décision D-2025-124 et quant à l'alternative de fermer le présent dossier et de traiter lesdites demandes dans le cadre d'un dossier distinct en temps opportun.

Nous notons que l'ensemble des participants s'en remettent à la Régie sur cette question et que la majorité exprime une préférence quant à l'option de maintenir le présent dossier ouvert.<sup>1</sup>

L'AQCIE-CIFQ réitère ainsi sa demande exprimée dans sa lettre du 29 janvier 2026<sup>2</sup> de maintenir le présent dossier R-4305-2025 ouvert aux fins de traiter les demandes de remboursements de frais qui seront formulées par intervenants qui participeront au pourvoi en contrôle judiciaire.

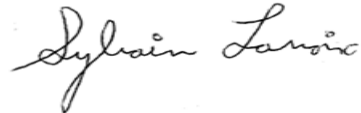
Tel que l'exprime la majorité des participants, puisque le pourvoi en contrôle judiciaire porte sur une décision rendue dans le présent dossier, il est logique que les demandes de remboursement des frais encourus par les

<sup>1</sup> B-0055, C-AHQ-ARQ-0029, C-FCEI-0023, C-RNCREQ-0025 et C-RTIÉÉ-0021

<sup>2</sup> C-AQCIE-CIFQ-0021

intervenants dans le cadre de cette procédure soient produites dans le même dossier.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ [Slanoix@duntonrainville.com](mailto:Slanoix@duntonrainville.com)

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIÉ  
Cyril Michaud, CIFQ  
Me Marie-Michelle Côté, procureure de HQT